

REGLEMENT

pour une meilleure utilisation des salles communales

Etant utilisateur de la salle polyvalente du Centre Culturel du Charnois, vous devez assurer la surveillance des lieux et faire respecter ce qui suit :

CAPACITE

La salle est équipée pour recevoir **au maximum, 200 personnes en vaisselle et tables**, et jusqu'à 300 personnes pour les chaises.

Mesures Sanitaires :

Port du masque obligatoire pour les déplacements dans la salle ;

Les tables seront espacées de 1 mètre les unes des autres.

Pas plus de 10 personnes par table.

LOCAUX

Si la salle n'est pas occupée la veille de la manifestation, elle pourra, à titre exceptionnel, vous être attribuée à partir de 17 heures

Il est **formellement interdit** de coller ou accrocher à l'aide de punaises ou autres des garnitures sur les murs et fenêtres et de toucher aux éléments du podium.

Vous devez nettoyer, replier et ranger les tables et les chaises dans le local approprié.

A votre départ, la salle doit être **balayée, les sanitaires et le hall lavés**, les tables et chaises **nettoyées**, les portes doivent être **fermées à clé**, les **lampes éteintes**, les **radiateurs mis au minimum**.

La cuisine doit être aussi nettoyée (**y compris les fours-gaz-réfrigérateur**). Le lave-vaisselle doit être **vidé**.

Vous devez rendre la salle en parfait état le lundi à 15h00 dernier délai et sans possibilité d'accès après cette limite.

VAISSELLE ET ETAT DES LIEUX

Aucune vaisselle ne doit sortir de la salle (Par conséquent, vous voudrez bien prévoir des plats personnels pour reprendre les restes des repas).

Aucune vaisselle supplémentaire ne sera donnée pendant le weekend et les armoires resteront fermées à clé pendant la location.

Les états des lieux et de la vaisselle doivent être contresignés. Dans le cas contraire, vous ne pourriez pas contester les dégradations constatées par l'agent de service. Le coût de la vaisselle cassée, ébréchée ou fêlée sera à votre charge. En cas de vaisselle sale, **le temps passé par nos services pour la nettoyer vous sera facturé.**

PODIUM

La salle est louée ou prêtée avec le podium en l'état. Pour l'agrandissement ou la réduction du podium, il est impératif d'en faire la demande **par écrit au plus tard 15 jours avant la date de la manifestation**. Dans le cas contraire, aucune modification ne sera effectuée. Toute demande de modification sera facturée pour un montant de **300,00€** au locataire. Il est interdit de toucher aux éléments du podium.

POUBELLES

Les poubelles devront être sorties sur le trottoir de la rue Francis de Pressencé. Vous êtes dans l'obligation de procéder au tri sélectif : containers mis en place.

SECURITE

Les bonbonnes de gaz et réchauds supplémentaires sont interdits dans la salle.

Il est interdit de fumer.

Les portes de sortie de secours de la salle ne doivent pas être **fermées à clé pendant la manifestation.**

⇒ EXTREME URGENCE

Aucun matériel ne doit sortir de la salle et **aucun matériel supplémentaire ne sera délivré**. Les responsables de salle et le personnel de voirie ne devront pas être dérangés directement pendant les weekends.

En cas d'extrême urgence : panne de chauffage ou d'électricité, vous pouvez appeler le numéro d'astreinte au 06.78.84.38.53 L'élu de permanence fera intervenir le service d'astreinte de la voirie. Pour toute intervention pour un motif ne relevant pas de cette urgence ou qui engage votre responsabilité, celle-ci sera facturée au locataire ou au demandeur.

⇒ ANNULATION

Si votre manifestation est annulée, **vous devez nous le faire savoir dès connaissance par écrit.**

L'agent de service

Le locataire